# ART. UNIQUE N° CL2

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4428)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

NºCL2

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### **ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

«IIà»

la référence

« III et ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire en Guyane jusqu'au 15 novembre inclus.

Depuis le 1er juin 2021, la Guyane était le seul département français encore sous le régime de l'état d'urgence sanitaire. S'il a été rejoint cet été par 6 autres territoires ultramarins, La Guyane est la seule à être sous état d'urgence sanitaire depuis le 17 octobre 2020. Si le prolongement jusqu'au 15 novembre est adopté, cela fera plus d'un an que les Guyanais sont soumis à ce régime de restriction des libertés.

Pourtant cette longue période "d'urgence" n'a pas été mise à profit pour planifier et mettre en oeuvre une vaccination massive de la population alors que cette option est présentée comme la panacée par le gouvernement. En effet, dans la note d'alerte de la mi-août, le Conseil scientifique rappelait déjà le taux de vaccination famélique en Guyante par rapport à la France hexagonale. En effet, au 18 août, seuls 24% des Guyanaises et Guyanais avaient reçus une dose contre 71% pour l'Hexagone. C'est donc 3 fois moins d'habitants du département de Guyane qui ont entamé leur schéma vaccinal.

Le Conseil scientifique indique que ce taux est bien trop faible "pour espérer limiter les hospitalisations". Dès lors, même en se concentrant sur ce que le gouvernement estime être le juge

ART. UNIQUE N° CL2

de paix de sa "stratégie" sanitaire, pour ainsi dire, on observe un échec catastrophique et même dramatique sur le plan sanitaire, et sur le plan des libertés.

Ce n'est pas aux habitants de Guyane de payer du prix de leurs libertés d'aller et venir, de vivre une vie libre, l'incompétence du gouvernement à "aller vers" et convaincre les populations non encore vaccinées, en s'adaptant à leurs spécificités et à celles des territoires. C'est d'ailleurs une des recommandations de Conseil scientifique qui, comme beaucoup d'autres, n'est pas suivi d'effet.

Planifier les alternatives au confinement et accélérer la vaccination, tel devrait être votre priorité pour ne pas prolonger sans fin le confinement des libertés des habitants de Guyane ni mettre en danger leur santé.